

INSTITUT DE L'AGRICULTURE DURABLE
Société par actions simplifiée
au capital de 68 290 euros
Siège social : 211, rue du Petit Moulin 76400 COLLEVILLE
511 955 759 RCS LE HAVRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la crise sanitaire de la Covid 19 et des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus.

La quasi-totalité des actions de formation ont été suspendues.

En dépit des efforts déployés autour de la mesure des résultats, de nombreux acteurs émergents sur cette question sont venues perturber le développement de l'activité d'indiciades.

Par ailleurs, les annonces de l'INRAe et du Gouvernement sur de futurs dispositifs qui seront disponibles dans les 3 années à venir ont figé nombre d'actions et de décisions dans les entreprises et chez les agriculteurs.

A cela s'est ajouté des délais de paiement des clients qui se sont allongés de façon très importante.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

En 2020, l'IAD a engagé 2 actions différentes :

- L'une liée à une étude de recherche sur le stockage de Carbone dans les Côtes d'Armor, avec l'association Sol d'Armorique ;
- L'autre en développant un calculateur du Bilan humique en viticulture.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- Réduction de certaines charges d'exploitation, notamment auprès du prestataire le plus important
- Recherche de nouveaux marchés
- Certification des modalités de mesure des résultats
- Positionnement sur le marché des crédits Carbone.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Clients	Article D. 441-4I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					4
Montant total des factures concernées TTC)	3858			11 500	15 358

Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC)	11,09			33,08	44,17
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					

Fournisseurs	Article D. 441-4I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				7
Montant total des factures concernées TTC)	664	-	2021	6376	9061
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC)	1,15	-	3,51	11,08	15,75
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					

Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	
--	--

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

Néant

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 28 973,33 euros contre 91 513,19 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -68,34%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 29 098,33 euros contre 96 603,19 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -69,88%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 48 313,73 euros contre 70 799,06 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,76%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 453,00 euros contre 77,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 488,31%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 13 648,63 euros contre 10 106,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,06%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 158,41 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 62 415,36 euros contre 81 140,69 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -23,08%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -33 317,03 euros contre 15 462,50 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -315,47%.

Compte tenu d'un résultat financier de 2,85 euros (2,50 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 33 314,18 euros contre 15 465,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 315,42%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un déficit net comptable de - 33 162,68 euros contre un bénéfice net comptable de 24 194,93 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -237,06%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 50 918,11 euros contre 107 453,47 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -52,61%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit net comptable de - 33 162,68 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Déficit net comptable de l'exercice : -33 162,68 euros

Au compte "report à nouveau" -38 587,18 euros

S'élevant ainsi à -71 749,86 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 36 465,98 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandat des commissaires aux comptes

Les mandats de la société PTBG ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pascal THOREL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, il convient de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Colleville
Le 25 mai 2021

Le Conseil d'administration